

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le 9 mai 2025

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Arnaud DEROUBAIX, M. Djamel MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Stéphane GAUBY

Procuration :

M. Guillaume MOULIN donne pouvoir à Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à M. Xavier ODO, M. Maxime MONTET donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Théo VIGNON donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE

RANG D'UN NOUVEL ADJOINT DANS L'ORDRE DU TABLEAU

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, proclamant Monsieur Xavier ODO, Maire de Grigny ;

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui précise que le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit huit adjoints pour la Ville de Grigny ;

Vu le délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020, fixant à huit le nombre d'adjoints au maire ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

Vu la démission de Monsieur Christophe Cabrol de son mandat de 8^{ème} adjoint au Maire ;

Vu le courrier en date du 14 mai 2025, et en application des dispositions de l'article L2122-15 du Code Général des Collectivités territoriale, par lequel Madame le Préfet, accepte la démission de Monsieur Christophe Cabrol ;

Considérant la vacance du poste de 8^{ème} adjoint au Maire, le Conseil municipal a la possibilité de maintenir le poste vacant ou de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

DE POURVOIR le poste de 8^{ème} adjoint au maire.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , Mme Marie-Line JULLIEN , M. Stéphane GAUBY
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 16 mai 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.

